



**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Avenant n°1**

Entre,

La Commune de Montbrison, domiciliée 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 50 179, 42605 MONTBRISON, représentée par son Maire, M. BAZILE Christophe, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

Et

La Commune de Saint-Thomas-la-Garde, domiciliée 19, route du Lavoir, 42600 SAINT-THOMAS-LA-GARDE, représentée par son Maire, M. PUGNET Frédéric, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

PRÉAMBULE

Les communes de Montbrison et Saint-Thomas-la-Garde ont signé en 2022 une convention pour créer un service commun de Police Pluricommunale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1

L'article 2 de la convention initiale qui fixe le nombre d'agents mis à disposition est modifié ainsi qu'il suit :

« Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de SAINT-THOMAS-LA-GARDE l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de Surveillance de

la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

- Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier

- Un Adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleynet Sylvain

- Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc ;

- Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien ;

- Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin ;

- Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid ; »

Article 2

Les articles de la convention initiale non infirmés par le présent avenant demeurent valables.

Fait à MONTBRISON,
le ___ février 2023

Fait à SAINT-THOMAS-LA-GARDE,
le ___ février 2023

Le Maire de MONTBRISON,
Président de Loire Forez agglomération
M. Christophe BAZILE

Le Maire de SAINT-THOMAS-LA-GARDE,
M. Frédéric PUGNET